



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2023

N° 2023/09-03

APPEL A PROJET TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE « TEN » 2 : PARTICIPATION DE LA VILLE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI VING CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Jean-Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY représentée par Frédéric LAFFORGUE
Bruno ROUDIER représenté par Mathieu PERROT
Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE
Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre**N° 2023/09-03****APPEL A PROJET TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE « TEN » 2 : PARTICIPATION DE LA VILLE**

Monsieur Jean KOEHLIN, Adjoint à la ville durable, expose :

Située au sein de la métropole de Montpellier, Castelnau-le-Lez est une commune urbaine de plus de 23 000 habitants. Les espaces naturels et la biodiversité sont extrêmement présents sur son territoire.

Le Lez, fleuve qui traverse la ville, représente un écosystème riche en biodiversité en particulier une ripisylve, dont une partie est classée « Natura 2000 ». Ce fleuve abrite une espèce endémique, le chabot du lez. D'autres espèces rares (sépie et capricorne) sont aussi présentes dans des lieux emblématiques de la commune.

La stratégie « Biodiversité » de la Ville se construit autour des items suivants, et l'appel à projets « Territoires Engagés pour la Nature » permet à la Ville de se focaliser sur quelques actions phares pour chacun d'entre eux :

- **Action 1** : Après TEN 1 en 2020 qui a porté sur le parc des berges du Lez, l'action de TEN 2 vise en particulier, à restaurer une seconde portion de la ripisylve du Lez d'environ 500m, entre le pont de l'Europe et le pont SNCF, classée en zone naturelle « N2 » au PLU de la commune.
- **Action 2** : Les espaces publics végétalisés ou végétalisables sont étendus et permettent d'offrir des refuges aux espèces sensibles. Plusieurs espaces sont programmés. Suite à une première action de végétalisation et désimperméabilisation de la cour de l'une de ses écoles maternelles (école Vert Parc), la Ville a souhaité, dans le cadre du programme « Territoires Engagés pour la Nature 2023/TEN 2 », étendre ce projet aux autres cours d'écoles.
- **Action 3** : La Ville va renouveler son partenariat avec le lycée Georges Pompidou, déjà initié lors de TEN 1. Ce partenariat axé sur la biodiversité permettra de continuer la vulgarisation autour du moustique Tigre ainsi que la lutte contre les espèces invasives animales et végétales. Cela permettra également de déployer une fresque de la biodiversité auprès des écodélégués et dans la Maison de la Ville Durable pour tout public.

Ces trois environnements (milieux naturels, espaces publics et biodiversité dans les espaces privés) sont le support des 3 actions que la ville de Castelnau-le-Lez souhaite mener, dans le cadre de son engagement à concourir pour la deuxième fois, au sein de l'appel à projet « Territoires Engagés par Nature – TEN » lancé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB).

Ce dispositif TEN encourage les collectivités à mieux connaître, agir et se mobiliser autour de la biodiversité.

La reconnaissance TEN permet notamment :

- D'accéder au réseau des TEN et au retour d'expérience des collectivités engagées,
- Un accompagnement privilégié de l'Agence Régionale de la Biodiversité pour le montage de projet,
- De valoriser l'image de la commune,
- D'obtenir un accès facilité à certains financements publics, notamment les subventions projets « désimperméabilisation des cours/agence de l'eau »
- D'enrichir ses connaissances sur la biodiversité présente sur le territoire communale.

Pour candidater, il fallait :

- Répondre à un questionnaire de 30 questions (état des lieux des engagements actuels de la collectivité en faveur de la biodiversité et projets futurs),
- Décrire 3 actions concrètes que la collectivité s'engage à mettre en œuvre sous 3 ans,
- Répondre au questionnaire et définir des actions,

- Les actions proposées doivent être en lien avec les compétences de la collectivité, proportionnées à ses capacités d'intervention, concrétiser une démarche de progrès, être évaluables par le biais d'indicateurs de suivi et s'inscrire dans les axes suivants :
 - **Axe 1** : S'organiser et établir des partenariats,
 - **Axe 2** : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques,
 - **Axe 3** : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement,
 - **Axe 4** : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité.

- Les actions portées par la ville de Castelnaud-le-Lez dans le cadre de la candidature sont les suivantes :
 - **Action 1** : Aménagement parc Berges du Lez – Phase 2, entre le pont de l'Europe et le pont SNCF,
 - **Action 2** : Désimperméabilisation des cours d'écoles, et travail sur la biodiversité et sur les peuplements oiseaux/insectes en lien avec la Ligue Pour les Oiseaux,
 - **Action 3** : Fresque de la biodiversité, formation des agents, ateliers participatifs et collaboratifs.

La candidature de la Ville a été déposée le 7 juillet 2023, en ligne sur le site demarches-simplifiees.fr.

Par courrier à l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie en date du 29 juin 2023, la Ville s'est engagée à présenter le dossier "TEN" au Conseil Municipal du 25 septembre 2023, comme demandé dans la procédure à concourir.

L'attribution de la reconnaissance "TEN" par le Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, aura lieu courant 3^{ème}/4^{ème} trimestre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la participation de la ville à cet appel à projet TEN 2,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Frédéric LAFFORGUE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER représenté par Mathieu PERROT, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marie Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE, Carine BARBIER, BURGUIERE Jacques, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre :

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 25 SEPTEMBRE 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

